

DEPARTEMENT DU CHER  
ARRONDISSEMENT DE ST AMAND  
CANTON DE DUN SUR AURON  
Commune de ST GERMAIN DES BOIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers

en exercice : 14

présents : 10

votants : 11

L'An deux mil seize, le premier juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de St Germain des Bois dûment convoqué s'est réuni à la mairie sous la présidence de M. Guy VILLAUDY, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 27 juin 2016

Date d'affichage : 27 juin 2016

Etaient présents : Mmes et Mrs VILLAUDY Guy, LARDY Jean-Pierre, BRANSARD Marie-Claire, FOUQUET Christian, DOUCET Cyril, GALLIENNE Josette, DURAND Etienne, HUET Annick, CHAMBRIN Hugues, BARDELOT Solange

Absent excusé ayant donné procuration : TRAMUNT Yannick à BARDELOT Solange, LACHASSE Céline à GALLIENNE Josette, SAJOT Benoît à VILLAUDY Guy.

Absent non excusé : MARCHAT Jean-Marc.

Mme HUET Annick a été élue secrétaire de séance.

---

Mme GALLIENNE Josette, secrétaire de séance du 27 mai 2016, a donné lecture du procès-verbal de la dite séance qui est adopté à l'unanimité.

---

Avant de commencer la séance, Monsieur le Maire informe le conseil que M. AIT-SLIMANE, référent ENEDIS pour les collectivités, ne sera pas présent comme convenu pour présenter la mise en place du compteur Linky.

Cette information est repoussée à une date ultérieure.

**SOGIREST - révision du prix des repas au 1<sup>er</sup> septembre 2016**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de SOGIREST concernant la révision du prix des repas au 1<sup>er</sup> septembre 2016. Le taux applicable est 0.87 %.

Le coût du repas pour les enfants passe de 2.7059 € HT à 2.7294 €HT soit 2.85 € TTC à 2.88 € TTC et pour les adultes de 3.0076 € HT à 3.0338 €HT soit 3.17 € TTC à 3.20 € TTC.

Après avoir délibéré, le conseil accepte cette révision de prix et fixe les tarifs tels qu'énoncés ci-dessus.

**tarifs cantine appliqués aux familles à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2016**

Après avoir délibéré, le conseil fixe les tarifs au 1<sup>er</sup> septembre 2016 comme suit :

- 1 enfant ou 2 enfants : 2.88 €
- 3 enfants : 1<sup>er</sup> enfant : 2.88 €, 2<sup>ème</sup> enfant : 2.51 €, 3<sup>ème</sup> enfant : 2.19 €

**tarif cantine adultes au 1<sup>er</sup> septembre 2016**

Après avoir délibéré, le conseil fixe, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2016, le tarif du repas de cantine pour le personnel de l'école (professeurs des écoles, ATSEM, etc...) à 3.20 €.

divers

Monsieur le Maire :

- . présente le coût annuel des services de la cantine et de la garderie (septembre 2015 à juin 2016).
- . donne le bilan définitif du voyage scolaire à Courseulles-sur-Mer au mois d'avril adressé par M. TARTER tel que demandé par le conseil suite à l'octroi d'une subvention communale
- . fait part de la réalisation prochaine de travaux de point-à-temps dans le bourg
- . informe de sa rencontre avec M. LEDUC, chargé de mission de BGE Cher Anna venu lui présenter l'association qui a pour but d'apporter une aide financière aux personnes porteuses de projets de création, de développement ou de reprise d'activités économiques et solliciter une participation financière pour le fonctionnement.

Vu pour affichage,  
le 6 juillet 2016  
le Maire,  
Guy VILLAUDY

